

Pour diffusion immédiate
Le 31 mai 2001

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DE L'ONTARIO 2001 - DES TAUX CONCURRENTIELS - UN INVESTISSEMENT SÛR

Toronto -- Le ministre des Finances, M. Jim Flaherty, a annoncé aujourd'hui des taux concurrentiels afin de soutenir un accroissement des investissements dans l'économie particulièrement forte de la province par le biais de la campagne des Obligations d'épargne de l'Ontario 2001, qui se déroulera du 1^{er} au 21 juin.

<< Les résidents de l'Ontario qui achètent des Obligations d'épargne de l'Ontario investiront non seulement dans une économie saine et diversifiée, mais aussi dans l'avenir de la province >>, a indiqué M. Flaherty.

Ainsi, le taux d'intérêt des obligations de cinq ans à taux accélérateur est de 4,25 % la première année, de 5,0 % la deuxième année, de 5,75 % la troisième année, de 6,25 % la quatrième année et de 6,75 % la dernière année. Le taux d'intérêt des obligations de trois ans à taux fixe est de 5,50 %, tandis que les obligations à taux variable de sept ans sont assorties d'un taux d'intérêt de 4,50 % pendant les six premiers mois.

Le taux d'intérêt des obligations à taux variable de 1997, 1998, 1999 et 2000 est également fixé à 4,50 % pour les six prochains mois.

Les obligations de 1996 à taux accélérateur et à taux variable ainsi que les obligations de 1998 à taux fixe arrivent à échéance cette année, et les acheteurs pourront prolonger les avantages qui en découlent en les échangeant contre des obligations de 2001.

<< Les acheteurs d'Obligations d'épargne de l'Ontario seront attirés par nos taux concurrentiels et les différentes options d'achat, a poursuivi M. Flaherty. Les Ontariennes et les Ontariens sont rassurés de savoir que leur investissement est protégé et qu'il fructifie ici même, dans leur province >>, a-t-il ajouté.

Les résidents de l'Ontario peuvent par ailleurs exercer leur choix en toute commodité, et acheter leurs obligations directement par téléphone ou en téléchargeant un formulaire de souscription par le biais d'Internet. Cette année, on peut également se procurer des Obligations d'épargne de l'Ontario auprès des banques, des sociétés de fiducie, des caisses populaires, des credit unions, des Caisses d'épargne de l'Ontario et des courtiers en valeurs mobilières.

Les Obligations d'épargne de l'Ontario sont offertes à partir de 100 \$ jusqu'à concurrence de 500 000 \$ et sont entièrement garanties par le gouvernement de l'Ontario.

Renseignements :
Aynsley Wintrip
Attachée de presse du ministre
416 325-9566

Mark MacMillan
Direction des communications
416 325-0327

Also available in English

Pour plus de détails, composez sans frais le 1 888 212-BOND.